

Bulletin de la Société philomatique vosgienne

Société philomatique vosgienne. Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 1891-1892.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Le Président, au nom de M. Alphonse Blaise, membre de la Société, donne lecture d'une de nos plus jolies légendes vosgiennes, qu'il a rédigée à notre intention, en se servant autant que possible des expressions mêmes du vieillard octogénaire qui la lui raconta :

LA LÉGENDE DE SAINTE CLAIRE

Les dernières pentes de l'Ormont qui s'aplanissent au sud, sur les bords de la Fave, étaient loin d'avoir autrefois l'aspect que nous leur voyons aujourd'hui. De Neuvillers il n'existait alors que deux ou trois fermes isolées, à l'entrée de la prairie. Mais plus haut, vers la montagne, en la place encore connue à l'époque actuelle sous le nom de La Halle, non loin du Kémend (ou Quémand), s'élevait un village que nous pourrions appeler le « Vieux-Viller, » par opposition à celui qui le remplace, à quelques kilomètres plus bas, dans le même vallon, le « Neuf-Viller. »

Vers 1820, on a trouvé dans cet endroit des pierres taillées, du crassin, des haldes et des détritiques, indices certains d'anciennes exploitations minières.

Suivant la tradition, il y aurait eu là, dans des temps très reculés, une localité assez importante, pourvue d'un marché, traversée par une route romaine et plusieurs chemins.

A une faible distance de ce point, à l'endroit appelé « La Basse-des-Épines, » sur la limite des communes de Neuvillers et Pair-et-Grandrupt, apparaît une ouverture : c'est l'entrée d'une mine de fer et de cuivre, exploitée dans un temps fort éloigné, sur une longueur approximative de deux kilomètres.

Plus loin, du côté du Spitzemberg et au pied de ce *mont aigu*, s'élèvent les quelques fermes qui constituent le hameau de Charémont.

A proximité et en aval de ces fermes, on voit aujourd'hui située près d'un bois, dans un petit vallon, une belle chapelle dont l'origine mérite d'être connue.

L'époque où va se passer le fait que je veux rappeler est celle des apparitions de saints, de fées et de génies bienfaisants et malfaisants, ou pour me servir de l'expression en usage dans nos campagnes, « le temps des revenants. »

La tradition rapporte qu'un jour du mois d'Août, le 12 au matin, un pieux cultivateur étant à son travail dans l'une de ses propres terres, voit soudainement descendre devant lui une jeune femme,

au pâle visage, habillée de blanc, entourée d'une auréole lumineuse, et portant à la main une mince planchette de sapin.

Notre homme, rempli de crainte, interrompt sa besogne et se met à genoux, les mains jointes, priant le Seigneur de lui faire connaître ce que désire sa messagère et pourquoi Il veut bien qu'elle s'adresse à lui, le plus indigne de ses fidèles.

Puis, involontairement, sans doute poussé par la volonté divine, il s'avance, toujours agenouillé, jusqu'aux pieds de la belle inconnue, qui lui dit : « Tu as été trouvé juste ; c'est pourquoi moi, Claire, la servante de Messire ton Dieu, je viens à toi pour t'ordonner d'élever ici même une chapelle. Tu y placeras mon image, me représentant telle que je t'apparais. »

Le trouble du bonhomme est à son comble. Il ne sait que dire, ni que faire. Néanmoins, il répète tout bas une courte prière habituelle et remercie Dieu de cette faveur insigne.

Claire continue : « Tu peux, dès maintenant, demander sans crainte à Dieu ce que tu veux ; il te l'accordera à cause de moi. » Enhardi par ces dernières paroles, le bon paysan dit : « Belle dame, obtenez que le Seigneur me conduise, avec mon vieux père et ma vieille mère, en son paradis, lorsqu'il voudra bien nous retirer de ce monde. — Puisque les grâces que tu sollicites sont toutes célestes, il te sera fait comme tu le désires, dit la sainte, si tu exécutes ce que le Seigneur t'a commandé par ma voix. De plus, demande une faveur spéciale à toi même. — Seigneur, faites que, par l'intermédiaire de votre divine messagère, les douleurs de mes yeux se calment, si tel est votre bon plaisir. — Il en sera ainsi, dit Claire, aussitôt que tu te seras lavé les paupières avec l'eau qui se trouve là. »

Le paysan n'ignore pas que dans les environs il n'existe aucune source. Toutefois, il regarde dans la direction indiquée par la sainte et demeure tout émerveillé à l'aspect d'une eau vive qui jaillit de ce lieu jusque là aride et desséché. Il s'approche de la source miraculeuse, se baigne les paupières, et sa vue, alors très affaiblie, redevient forte : ses yeux ne lui font plus éprouver les douleurs d'autrefois : il est guéri.

Il retourne remercier Claire qui lui sourit toujours et semble cette fois le provoquer à la parole. Alors, le pieux cultivateur lui dit, poussé par une invincible curiosité : « Que portez-vous à la main ? — C'est, dit-elle, une planchette de sapin, pareille à celles dont tu te serviras pour la couverture de ma chapelle et de ta maison. »

Et l'apparition disparut !

Dès lors le paysan fabriqua de ces planchettes, que l'on appela des *aissis*, qui bientôt remplacèrent pour la couverture de nos demeures l'humble chaume qui a totalement cessé de figurer sur les toits des maisons de nos régions vosgiennes.

Peu de temps après, une chapelle s'élevait et l'on y vit une statue représentant la sainte comme elle était lorsque le paysan l'aperçut, et de tous les points du pays des Vosges on venait en foule vénérer sainte Claire.

Le pèlerinage était créé, et les guérisons des yeux se succédaient nombreuses.

Plus tard, après la mort du fondateur de la chapelle, on crut bien faire en voulant transporter la statue de Claire dans l'église de Bertrimoutier ; mais à peine y fut-elle installée qu'elle disparut des regards de toutes les personnes présentes à la cérémonie : elle était retournée elle-même dans la chapelle qui lui avait été élevée près de Charémont !

Le douze Août de chaque année, la célébration des saints mystères attire encore en ces lieux bénis les populations des campagnes et des pays voisins.

Un bal champêtre, les divertissements mondains et les jeux de toutes sortes accompagnent toujours la fête religieuse, et trop souvent les chansons profanes, parfois obscènes, et les libations bacchiques remplacent le recueillement, les dévotions, la procession et les hymnes de nos anciens pèlerins.

A propos de cette gracieuse légende, contée par M. Blaise avec la simplicité naïve qui fait le charme de ces sortes de récits, M. Bardy fait observer qu'il s'agit évidemment ici de sainte Claire, fille de saint Romaric, et non de sainte Claire d'Assise. Comment se fait-il alors que la fête de cette dernière, fixée au 12 Août, coïncide avec la célébration de notre sainte vosgienne ? Désirant éclaircir cette question, M. Bardy s'est adressé à M. l'abbé Ch. Chapelier, celui de nos collègues qui, par sa science profonde et son érudition variée est le plus à même de fournir des renseignements précis et étudiés. « La fille de saint Romaric, dit M. Chapelier, reçut d'abord le nom de *Cécile* au baptême ; on lui donna ensuite celui de *Claire*, par allusion, à cause du pouvoir que Dieu lui avait accordé de guérir les maux d'yeux. C'est sous ce nom qu'elle est particulièrement connue et invoquée.

« Avant 1736, dit une *Vie de sainte Claire* (éditée à Remire-
« mont en 1749, chez Laurent), la fête de cette sainte se célébrait
« à Remiremont, avec octave, le 28 Janvier.

« En 1736, on transféra cette fête au 1^{er} dimanche d'Août, pour
« satisfaire à la dévotion du peuple, dont le concours était très
« grand et qui avait peine à venir au Saint-Mont au mois de Jan-
« vier, à cause des neiges qui couvrent alors la montagne. Mais si
« la *Vie de sainte Claire* (Remiremont, 1749), ne confond en quoi
« que ce soit, dans le texte, sainte Claire, fille de Romaric, et
« sainte Claire d'Assise, on n'en peut dire autant de la gravure
« qui se trouve au *verso* du titre. Cette gravure représente une
« religieuse portant entre les mains le Saint Sacrement : c'est l'at-
« tribut de sainte Claire d'Assise. Mais en même temps, à la hau-
« teur de la tête, à gauche, se trouve un œil parfaitement ouvert :
« c'est l'attribut de sainte Claire du Saint-Mont. Cette gravure est
« aussi reproduite, avec celle de saint Romaric, dans les *Kyriolés*.
« (Remiremont, Cl.-Nic.-Em. Laurent, 1773).

« Pourquoi cette unification, soit dans la fête, soit dans l'icono-
« graphie ? C'est à mon avis, parce que la légende de sainte Claire
« fut trop peu connue du peuple et même du clergé. Dès lors la
« grande figure de sainte Claire d'Assise se refléta sur notre petite
« sainte vosgienne et tenta de l'absorber.

« Tout me fait croire, ajoute l'abbé Chapelier, que la *Vie de*
« *Sainte Claire* (Remiremont, 1749) est, sauf quelques parties neu-
« ves, la réimpression d'une vie plus ancienne, mais que la gravure
« est une œuvre contemporaine, faisant écho aux idées populaires. »

Notre sainte Claire est invoquée, dans le pays, pour la guérison
des maux d'yeux. On conduit à la fontaine qui lui est dédiée, les
personnes atteintes d'ophtalmie ou d'autres maladies de la vue,
principalement les enfants. On lotionne les yeux avec l'eau et l'on
en puise dans des flacons que l'on rapporte pour s'en servir ensuite
comme collyre. Cette eau est très limpide, très pure et excellente
à boire. M. Bardy l'a examinée autrefois ; elle titre 2°25 à l'hydroti-
mètre. Sa température était, ce jour-là, de 10°, celle de l'air étant
de 19°. Elle est à peine chlorurée. C'est une des plus pures de celles
qui proviennent du massif de l'Ormont, dont la composition des
eaux oscille entre 2 et 10 degrés hydrotimétriques.

L'eau de la fontaine de la Croix, au couvent de Sainte-Odile, également très en renom pour guérir les mêmes maladies, est encore plus pure, puisqu'elle ne marque que 1°80 à la burette hydrotimétrique.

Le nom de sainte Claire figure, tout naturellement, dans les oraisons que l'on récite dans le but de guérir les maladies des yeux. Le hasard a fait tomber entre les mains de M. Bardy une des prières qui figurent dans le Rituel usité par les guérisseurs *du secret*. Pour arriver à un bon et certain résultat, dans ces sortes d'affections, il faut, dit le petit papier tombé par mégarde de la poche d'un trop crédule campagnard, « réciter 5 *Pater* et 5 *Ave* à l'intention de la Sainte Vierge, de sainte Claire, de sainte Luce (ou Lumière) et de sainte Odile, au nom de la Sainte-Trinité ; puis, dire cette oraison, en soufflant sur les yeux malades : « La Sainte Vierge est dessus
« son lit ; elle pleure et gémit. Son cher fils lui dit : ma mère, que
« pleurez-vous ? — Je peux bien pleurer, j'ai si mal aux yeux et je
« crains d'en perdre la vue. — Non, non, ma mère, vous ne la
« perdrez pas ; je vous guérirai de vos yeux la fleur, le charbon et
« le dragon par l'intervention de la bienheureuse sainte Lumière,
« de sainte Claire et de sainte Odile. Ceux qui seront. . . . »

La fin manque malheureusement, mais elle n'est pas absolument nécessaire pour faire apprécier la valeur thérapeutique de ce traitement par le secret. Les noms de *sainte Claire*, *sainte Luce* et *sainte Odile* associés dans cette prière ! Il n'est pas besoin d'insister sur le symbolisme de ce trio.

Le Président communique une notice historique de M. Arthur Benoit, intitulée *Marguerite de Neuchâtel, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont (1501-1549)*. Elle est accompagnée d'un dessin représentant la statue de cette dame.

Après lecture de plusieurs passages, l'insertion au prochain Bulletin est décidée.

Assistent à la séance : MM. Bardy, Aubry, Mangeonjean, Châte-tain, P. Antoine, Gaudier et H. Phulpin.